

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **1 juin 2021**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

**Sont présents :**

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1  
Madame France Tardif, conseillère # 2  
Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4  
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

**Est absent :**

Poste vacant, conseiller # 3  
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, secrétaire-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est présente.

Les membres présents forment le quorum.

**Considérant que** les membres du conseil peuvent se réunir physiquement pour la tenue d'une séance en respectant les consignes sanitaires, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes. L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 permet également la tenue d'une séance par tout moyen permettant aux membres du conseil de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix ;

**Considérant que** la municipalité ne peut pas permettre la présence du public lors des séances du conseil dû au fait que la municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689 2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes ;

**Considérant** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance ;

En Conséquence,

**Il est proposé** par Madame France Tardif

**Appuyé** par Monsieur Richard Blais

**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance**

**Que** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel.

**Que** la présente séance soit enregistrée afin qu'elle soit diffusée sur le site Web de la municipalité pour les citoyens et citoyennes.

**2021-06-143**      **Résolution adoptée à l'unanimité.**

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h 45 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

- 01. Ouverture de la séance ;**
- 02. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 03. Suivi et approbation du procès-verbal du 4 mai 2021 ;**
- 04. Période de questions ;**
- 05. Dépôt des états financiers ;**
  - a. Adoption du rapport financier 2020 du vérificateur ;
  - b. Nomination du vérificateur pour l'année 2021 ;
- 06. Rapport du service incendie ;**
  - a. Formation pompier – secourisme ;
  - b. Formation pompier – Ronde de sécurité ;
  - c. Formation pour Loi 430 – Service incendie pour direction générale ;
  - d. Engagement pompier – formations et pratiques ;
  - e. Approbation des dépenses incendie ;
- 07. Rapport réseau routier, eau et égout et bâtiment ;**
  - a. Contrat d'entretien de l'abri-bois ;
  - b. TECQ 2019-2023 – Engagement et programmation ;
  - c. Approbation semaines de vacances - employés de voirie ;
  - d. Heures supplémentaires – Adjoint à la voirie ;
  - e. Demande signalisation – Chemin du Petit-Québec ;
  - f. Approbation des dépenses de voirie ;
  - g. Approbation des coûts en surplus pour la réfection de la route 257 Nord ;
- 08. Législation**
  - a. Adoption du Règlement 117-21 remplaçant le R101-18 concernant la politique de gestion contractuelle ;
  - b. Élection – Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection ;

- c. Élection – Utilisation du vote par correspondance ;

#### **09. Administration**

- a. Vente des chaises mécaniques – salle municipale ;
- b. Halte du Soleil-Levant – Installations ;
- c. Constitution des comités pilotages MADA/Familles ;
- d. Invitation virtuelle – Municipalité amie des aînés ;
- e. Entente et formulaire d'inscription de l'exposant – Marché public de La Patrie ;
- f. Approbation semaines de vacances – direction générale ;
- g. Demande de don – Loterie JEVI 2021 ;
- h. Représentant de la MRC dans le comité de la Contrée du massif ;
- i. Dépôt - Demande de financement – Album de finissants 2020-2021 ;
- j. Agent de développement – ordinateur portable ;
- k. Demande de financement Maison cinquième saison Lac Mégantic ;
- l. Monte-charge salle municipale – architecte ;
- m. Achat ordinateur DGA ;
- n. Dépôt du rapport de la mairesse ;
- o. Dépôt - Lettre de CMQ pour l'Audit de conformité – Adoption du budget et adoption du programme triennal d'immobilisations
- p. Prêt de clé salle municipale – Centre funéraire Coopératif du Granit ;
- q. Modification résolution 2021-03-63 - Ajustement taux d'intérêt et versement de taxes municipales ;

#### **10. Urbanisme**

- a. Demande de dérogation mineure 2021-02 du 113, route 257 Nord, La Patrie, Monsieur Luc Pinard ;
- b. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – lot 4 999 742 ;
- c. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – lot 4 999 929 ;

#### **11. Loisirs et culture**

#### **12. Dépôt de la correspondance ;**

#### **13. Correspondance à répondre ;**

- a. Appui marche contre la Sclérose Latérale Amyotrophique ;
- b. Chaise à donner – Municipalité de Ascot Corner ;
- c. Travailleurs – maladie de Lyme ;

#### **14. Varia**

#### **15. Présentation des comptes**

#### **16. Rapport de la mairesse**

#### **17. Période de questions**

#### **18. Fermeture de la séance**

**Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois, l'ordre du jour est adopté.**

### **3. Suivi et approbation du procès-verbal du 4 mai 2021 ;**

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais appuyée par Madame Chantal Prévost, le procès-verbal du 4 mai 2021 est adopté.

**2021-06-145** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>i</sup>*

### **4. Période de questions**

Aucun public présent considérant que la séance du conseil se fait à huis clos due à la COVID-19 afin de respecter les mesures sanitaires en place.

Aucune question reçue par courriel, la poste ou téléphone concernant cette rencontre.

### **5. Dépôt des états financiers ;**

#### **a. Adoption du rapport financier 2020 du vérificateur ;**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été donné conformément à l'article 176.1 paragraphe 2 du code municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont pris connaissance du rapport financier 2020 préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc. qui indique un surplus accumulé au montant de 595 323 \$ et un total des immobilisations s'élevant à 4 082 543 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont pris connaissance des recommandations émises par les vérificateurs ;

**Sur la proposition** de Madame Chantal Prévost  
**Appuyée** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**D'**approuver le rapport des états financiers 2020 et le rapport du vérificateur Raymond Chabot Grant Thornton inc. tel que déposé.

**2021-06-146** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>ii</sup>*

#### **b. Nomination du vérificateur pour l'année 2021 ;**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil doit nommer un vérificateur externe pour l'exercice financier 2021, afin de vérifier les états financiers, l'état établissant le taux global de taxation et tout autre document que détermine le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec ;

**Sur la proposition** Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Appuyée** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le Conseil nomme la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2021, conformément à l'article 966 du Code municipal.

**2021-06-147** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>iii</sup>*

## **6. Rapport du service incendie**

Dépôt du rapport du service incendie.

### **a. Formation pompier- secourisme ;**

**Attendu que** pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal on doit prévoir la formation secourisme pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**Attendu que** cette formation de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**Attendu que** cette formation vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises en secourisme par les pompiers à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

**Attendu que** la municipalité de La Patrie prévoit la formation de huit pompiers au cours de l'année 2021 afin que les pompiers soient formés pour la réanimation cardiorespiratoire RCR-DEA (bébé, enfant, adulte), le traitement des réactions allergiques sévères, les premiers soins et les mises en situations médicales et traumatiques.

**Sur la proposition** Madame Chantal Prévost  
**Appuyée** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**D'autoriser** l'inscription de huit pompiers à temps partiel pour la formation secourisme pour un montant de 1818.26 \$ taxes en sus ;

**Que** les frais inhérents à la formation telle le temps des pompiers soient remboursés aux pompiers présents.

**2021-06-148** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>iv</sup>*

### **b. Formation pompier – Ronde de sécurité ;**

**Considérant que** la formation Ronde de sécurité – CFTR s'adresse aux conducteurs et aux gestionnaires d'entreprise qui exploitent des véhicules lourds tels les pompiers à temps partiel ;

**Considérant qu'il** est important que les pompiers à temps partiel aient une formation afin d'approfondir leurs connaissances sur la réglementation concernant la nouvelle ronde de sécurité, les déficiences mineures et majeures et apprendre une procédure d'inspection efficace selon le type de véhicule lourd utilisé ;

**Considérant que** la municipalité de La Patrie prévoit la formation de neuf pompiers au cours de l'année 2021 afin que les pompiers soient formés pour faire les rondes de sécurité conformément à la loi ;

**Sur la proposition** de Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Appuyée** par Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**D'autoriser** l'inscription de neuf pompiers à temps partiel pour la formation sur les rondes de sécurité – CFTR pour un montant de 670 \$ taxes incluses ;

**Que** les frais inhérents à la formation telle le temps des pompiers soient remboursés aux pompiers présents.

**2021-06-149** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>v</sup>*

**c. Formation pour Loi 430 – Service incendie pour direction générale ;**

**Considérant** la formation sur la Loi 430 concernant les propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds qui sera donnée en webinaire en automne 2021 ;

**Considérant que** cette formation sera essentielle pour la direction générale afin d'être en règle pour le service incendie de La Patrie ;

**Sur la proposition** de Madame France Tardif  
**Appuyée** par Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**D'autoriser** la directrice générale, Madame France Dumont à suivre ce Webinaire concernant la Loi 430 afin de connaître la Politique d'évaluation et le Programme d'excellence des conducteurs de véhicules lourds pour un montant de 175 \$.

**2021-06-150** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>vi</sup>*

**d. Engagement pompier – formations et pratiques ;**

Les membres du conseil discutent des possibilités de pompiers potentiels pour l'organisation des pratiques des pompiers ainsi que les formations diverses.

**e. Approbation des dépenses incendie ;**

**Sur la proposition** de Madame Chantal Prévost  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Lampe Vantage pour casque (2)	217.87 \$
- Liquide de refroidissement	25.56 \$
- Entraide de NDDB	561.25 \$
- Vérification Mécanique SAAQ	772.77 \$
- Casque rouge pompier (Capitaine) (1)	375.00 \$
- Réparation Autopompe	855.75 \$

Pour un total de : 2 808.20 \$ taxes en sus

**2021-06-151** **Résolution adoptée à l'unanimité.** *vii*

## **7. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments :**

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

### **a. Contrat d'entretien de l'abri-bois ;**

**Considérant** que la municipalité de La Patrie a fait l'affichage d'une offre d'emploi pour trouver un/une responsable pour le ménage et l'entretien de l'abri-bois pour donner suite aux diverses réservations pendant la période estivale 2021 ;

**Considérant que** cet affichage prenait fin le 24 mai 2021 ;

**Considérant qu'**aucune candidature n'a été reçue par la municipalité dans les délais requis ;

**Sur la proposition** de Madame Chantal Prévost  
**Appuyée par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les membres du conseil mandatent les employés à la voirie afin de faire la vérification de l'abri-bois après chacune des réservations ;

**Que** si le ménage de l'abri-bois dépasse une heure, de proposer ce ménage au responsable des toilettes de l'abri-bois pour un montant forfaitaire et s'il y a refus, que les employés de voirie remettent l'abri-bois en état.

**2021-06-152** **Résolution adoptée à l'unanimité.** *viii*

### **b. TECQ 2019-2023 – Engagement et programmation ;**

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur

l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

**Attendu que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**Sur la proposition de** Madame Chantal Prévost  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**Que** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**Que** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**Que** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

**Que** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 01<sup>1</sup> ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**2021-06-153**

**Résolution adoptée à l'unanimité. ix**

**c. Approbation semaines de vacances - employés de voirie ;**



**Considérant que** les employés de voirie ont droit à des vacances annuellement et qu'ils doivent en informer le conseil municipal ;

**Sur la proposition** de Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Appuyée par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal accepte les vacances des employés de voirie tel que ci-bas indiqué :

Fo 1255 – Vacances du 1<sup>er</sup> au 14 août 2021

Fo 1000 – Vacances du 4 au 10 juillet et 15 au 21 août 2021

**2021-06-154** **Résolution adoptée à l'unanimité.** <sup>x</sup>

**d. Heures supplémentaires – Adjoint à la voirie ;**

**Considérant que** l'adjoint à la voirie a plusieurs heures accumulées tel que le mentionne le tableau de paye des heures accumulées déposé aux membres du conseil ;

**Considérant que** le contrat de l'employé mentionne que ses reprises d'heures doivent être reprise avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année et que celui-ci n'a pas pu les reprendre dû au trop grand nombre de travaux à faire ;

**Sur la proposition** de Chantal Prévost  
**Appuyée par** France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal paye la totalité des heures accumulées en date du 1<sup>er</sup> juin 2021 à l'adjoint à la voirie en paye supplémentaire étant donné que l'employé ne peut reprendre ses heures en banques en s'absentant plusieurs jours dues aux nombreux travaux qu'il a à accomplir et tel que mentionné dans son contrat de travail.

**2021-06-155** **Résolution adoptée à l'unanimité.** <sup>xi</sup>

**e. Demande de signalisation – Chemin du Petit-Québec ;**

Un citoyen demande l'installation de panneaux attention à nos enfants dû à la vitesse des automobilistes dans le chemin du Petit-Québec. Les panneaux indiquant cette écriture son posé dans les zones de 50 km/h seulement. Les membres du conseil demandent de faire la vérification si toutes les intersections et entré dans le chemin du Petit-Québec, il soit indiqué la vitesse de 70 km /h.<sup>xii</sup>

**f. Approbation des dépenses de voirie ;**

**Sur la proposition** de Madame Chantal Prévost  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais

**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les dépenses énumérées ci-jointes soient autorisées.  
Les dépenses sont :

- |                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| - Pièces système chloration | 600.00 \$    |
| - Location girafe           | 350.00 \$    |
| - Asphalte                  | 11 200.00 \$ |

Pour un total de : 12 150 \$ taxes en sus

**2021-06-156** **Résolution adoptée à l'unanimité.**

**g. Approbation des coûts en surplus pour la réfection de la route 257 Nord ;**

**Attendu qu'une** entente a été signée entre les municipalités de Weedon, La Patrie, Lingwick, Scotstown, le Canton de Hampden et la MRC du Haut-Saint-François pour la réfection de la route 257 ;

**Attendu que** pour donner suite à l'ouverture des soumissions, il en est ressorti une hausse par rapport à l'estimation des coûts dû à l'augmentation des prix du bitume et des matériaux granulaires ;

**Attendu qu'une** telle opportunité ne se représentera pas de sitôt vu le montant total des subventions obtenues et que plus les années passent et plus les coûts vont augmenter ;

**À ces causes :**

**Sur la proposition** de Madame Chantal Prévost

**Appuyée par** Monsieur Richard Blais

**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** la municipalité de La Patrie accepte de payer le montant de 48 570\$ qui équivaut à la part additionnelle de chacune de cinq municipalités faisant partie de l'entente pour la réfection de la route 257 dans sa forme actuelle tel qu'il a été accepté par le ministère des transports du Québec.

**2021-06-157** **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xiii</sup>**

## **8. Législation**

**a. Adoption du règlement 117-21 remplaçant le R101-18 concernant la politique de gestion contractuelle ;**

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* no 101-18 ;

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du projet de loi 67 qui prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité,

doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité en conséquence ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 4 mai 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL PRÉVOST  
APPUYÉ PAR MONSIEUR RICHARD BLAIS  
ET RÉSOLU :**

**PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 117-21,  
QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ:**

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le *Règlement sur la gestion contractuelle* no 101-18 est modifié en ajoutant, après l'article 12 concernant les mesures, l'article 12.1 suivant :

##### **12.1 Mesures visant à favoriser les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec**

A - Avant l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité identifie les entreprises en mesure de fournir des biens et services québécois susceptibles de répondre à ces besoins.

Sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion, une fois ces entreprises identifiées, la municipalité favorise l'octroi du contrat à une entreprise en mesure de fournir des biens et services québécois.

B - À défaut de pouvoir identifier des entreprises en mesure de fournir des biens et services québécois pour répondre à ses besoins, la municipalité doit favoriser l'octroi d'un contrat visé au présent article, à un assureur ou un entrepreneur ayant un établissement au Québec, sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion.

### ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

De plus, une copie du présent règlement est transmise au MAMH.

**2021-06-158** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xiv</sup>*

- b. Élection – Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection ;**

**REFUSÉE**

- c. Élection – Utilisation du vote par correspondance ;**

**REFUSÉE**

### **9. Administration**

- a. Vente des chaises mécaniques – salle municipale ;**

**Considérant que** la municipalité de La Patrie est en processus pour la rénovation de la salle municipale située au 18 rue Chartier ;

**Considérant que** l'entrée de cette salle comporte deux monte-chaises et que la municipalité souhaite se départir de celles-ci en les mettant en vente comme chaises résidentielles ;

**Considérant qu'**une estimation de la valeur des chaises a été demandée par le fournisseur Élévation ;

**Sur la proposition** de Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Appuyée par** Madame Chantal Prévost  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal autorise la vente des chaises mécaniques de la salle municipale pour un montant de 3000 \$ pour les deux ne comprenant pas l'installation jusqu'à ce qu'une personne intéressée fasse une offre.

**2021-06-159** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xv</sup>*

- b. Halte du Soleil-Levant – Installations ;**

**Considérant que** la Halte du Soleil-Levant deviendra un endroit où les VR seront invités à passer une nuit en collaboration avec Nuitée VR ;

**Considérant que** la Halte du Soleil-Levant doit être adaptée et sécuritaire pour accueillir les VR et permettre de profiter du grand air à de nombreuses personnes étant de passage dans la municipalité ;

**Sur la proposition de** Madame France Tardif  
**Appuyée par** Madame Chantal Prévost  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**D'autoriser un budget de 3000 \$ pour l'aménagement de la Halte du Soleil-Levant afin de permettre :**

- L'installation et l'achat de deux pancartes, soit l'une d'accueil et d'informations touristiques et l'autre, des règlements ;
- l'achat de panneaux de numérotation des emplacements de VR et de tentes ;
- ajout gravier pour le chemin de la halte, les emplacements de VR, sous les tables et pour les feux ;
- l'achat de deux tables à pique-nique
- Montage de 5 feux sécuritaire à l'aide de grosses pierres ;
- Peinture des tables ;
- Achat de pieux ;
- Toilette chimique ;

**2021-06-160** **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xvi</sup>**

**c. Constitution des comités pilotages MADA/Familles ;**

**Considérant que** la municipalité de La Patrie doit constituer un comité de pilotage MADA/Familles pour une démarche collective pour une politique des Aînés et de la famille ;

**Sur la proposition de** Madame Chantal Prévost  
**Appuyée par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal nomme Mesdames Johanne Delage, Angèle Doyon et Mychèle Morin et monsieur Luc Bibeau comme comité pilotage pour le MADA/Familles.

**2021-06-161** **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xvii</sup>**

**d. Invitation virtuelle – Municipalité amie des aînés ;**

**Considérant que** la Table régionale de concertation des aînés invite les municipalités à une rencontre virtuelle concernant le MADA (Municipalité amie des aînés) le mardi 8 juin à 13 h 30 ;

**Considérant que** cette rencontre portera sur le modèle du vieillissement actif et ce qui motive à faire une démarche MADA et beaucoup d'information sur les programmes offerts ;

**EN CONSÉQUENCE**

**Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois  
Appuyée par Madame France Tardif  
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui  
assistent à la séance.**

D'autoriser Madame Johanne Delage à participer à cette rencontre virtuelle qui aura lieu le mardi 8 juin à 13 h 30 concernant le MADA.

**2021-06-162** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xviii</sup>*

**e. Entente et formulaire d'inscription de l'exposant –  
Marché public de La Patrie ;**

**Considérant que** la Municipalité de La Patrie est représentée par Madame Clémence Fuzeau, coordonnatrice du Marché public de La Patrie ;

**Considérant que** le comité du Marché public doit faire remplir une entente qui doit être approuvée par la Municipalité de La Patrie à leurs exposants pour leur participation au marché ;

**Considérant que** cette entente a été déposée aux membres du conseil séance tenante ;

**EN CONSÉQUENCE**

**Sur la proposition de Madame France Tardif  
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois  
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui  
assistent à la séance.**

D'approuver ladite entente et formulaire d'*inscription de l'exposant du marché public La Patrie* ;

D'autoriser la coordonnatrice du Marché public, madame Clémence Fuzeau à faire signer ladite entente aux exposants inscrits.

**2021-06-163** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xix</sup>*

**f. Approbation semaines de vacances – direction  
générale ;**

**Considérant que** les employés formant la direction générale ont droit à des vacances annuellement et qu'ils doivent en informer le conseil municipal ;

**Sur la proposition de Madame Chantal Prévost  
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois  
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui  
assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal accepte les vacances des employés de la direction générale tel que ci-bas indiqué :

Fo 1277 – Vacances du 19 juillet au 30 juillet 2021  
Fo 1030 – Vacances du 12 juillet au 30 juillet 2021

**Que** le bureau municipal soit fermé pendant les vacances de la construction, soit du 19 au 30 juillet 2021 inclusivement.

**2021-06-164** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xx</sup>*

**g. Demande de don – Loterie JEVI 2021 ;**

**Considérant que** JEVI, centre de prévention du suicide – Estrie effectue 75 interventions par jour, à raison de 5 jours par semaine. Ce n'est pas seulement un organisme important, mais bien une ressource essentielle. JEVI assure l'accès à des services gratuits, confidentiels et de très grande qualité, exactement ce dont la population a besoin en ce moment ;

**Considérant que** les intervenants de JEVI redonnent espoir. Et de l'espoir, en ces temps difficiles, on en a grandement besoin et invite la municipalité à travailler avec eux pour réduire le taux de suicide en participant à la Loterie JEVI ;

**Sur la proposition** de Madame Chantal Prévost  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal autorise un don de 100 \$ à l'organisme JEVI afin d'aider les intervenants à redonner espoir à ceux qui en ont de besoin.

**2021-06-165** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xxi</sup>*

**h. Représentant de la MRC dans le comité de la Contrée du massif ;**

**Considérant que** la Contrée du Massif est un projet de développement territorial et innovateur, porté par les Sentiers Mont-Mégantic, composé d'élus, de citoyens et d'entrepreneurs engagés dans leur communauté afin de donner un second souffle à l'économie des municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Milan, Notre-Dame-des-Bois, Val Racine et la Ville de Scotstown ;

**Considérant que** la présence d'un délégué de la MRC du Haut-Saint-François signifierait un appui pour la réussite de ce projet valorisant pour nos communautés et que cette participation se verrait être une action encourageante pour les bénévoles qui y siègent et ainsi éviter le dédoublement ;

**Sur la proposition** de Madame Chantal Prévost  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** la Municipalité de La Patrie demande à la MRC du Haut-Saint-François de déléguer un représentant pour siéger au comité de la Contrée du Massif Mégantic.

**2021-06-166** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xxii</sup>*

**i. Dépôt - Demande de financement – Album des finissants 2020-2021 ;**

La directrice générale dépose aux membres du conseil la lettre de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent concernant leur remerciement pour l'achat d'un espace publicitaire dans l'album des finissants afin d'encourager les finissants dans leurs démarches aux membres du conseil. Ceux-ci prennent connaissance du présent document.

**j. Agent de développement – ordinateur portable ;**

**Considérant que** l'agent de développement monsieur Patrice Amyot utilise son portable personnel afin d'accomplir les tâches que la municipalité lui demande ;

**Considérant que** Monsieur Amyot souhaite être compensé pour l'utilisation de son ordinateur personnel pour les besoins de la municipalité de La Patrie ;

**Sur la proposition** de Madame Chantal Prévost  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** la Municipalité autorise la compensation d'un montant de 25 \$ mensuellement à partir du mois de juin à décembre 2021 ;

**Que** ce montant soit ajouté sur sa paie mensuelle et sera imposable.

**2021-06-167** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xxiii</sup>*

**k. Demande de financement Maison cinquième saison Lac Mégantic ;**

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyée par** Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**QUE** le conseil de la municipalité de La Patrie accepte de contribuer pour un montant de 100 \$ pour le financement de la Maison La Cinquième Saison.

**2021-06-168** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xxiv</sup>*

**l. Monte-charge salle municipale – Architecte ;**

Les membres du conseil discutent du projet de demande de subvention pour un monte-charge qui serait installé à la salle municipale. Ce projet sera reporté en 2022 et mis au budget.

**m. Achat ordinateur DGA ;**



**Considérant que** la MRC du Haut-Saint-François a refait l'installation du réseau pour les municipalités ;

**Considérant que** depuis l'installation de ce nouveau réseau, le portable de la directrice générale adjointe n'est plus assez performant et engendre des ruptures informatiques qui nuisent à son travail hebdomadaire ;

**Sur la proposition** de Madame Chantal Prévost  
**Appuyée par** Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à faire l'achat d'un nouveau portable pour la directrice générale adjointe ;

**Qu'un** montant de 2 500 \$ soit autorisé pour cette dépense.

**2021-06-169** **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxv</sup>

**n. Dépôt du rapport de la mairesse ;**

La mairesse, Madame Johanne Delage dépose le rapport du maire qui donne les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe tel que l'article 176.2.2 du Code municipal le demande. Ce rapport sera diffusé dans le bulletin municipal de juin.

**o. Dépôt - Lettre de CMQ pour les Audits de conformité – Adoption du budget et adoption du programme triennal d'immobilisations ;**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la lettre ayant pour objet : Audits de conformité – Adoption du budget et Adoption du programme triennal d'immobilisations aux membres du conseil. Ceux-ci prennent connaissance que la Commission municipale du Québec procédera prochainement à deux missions d'audit de conformité dans la Municipalité de La Patrie conformément réalisé selon les normes canadiennes de missions de certification de CPA Canada.

**p. Prêt de clé salle municipale – Centre funéraire Coopératif du Granit ;**

**Considérant que** le Centre funéraire Coopératif du Granit souhaite obtenir une clé en permanence pour la salle municipale afin d'avoir accès à celle-ci la fin de semaine en cas de réservations de funérailles ;

**Considérant qu'un** employé du Centre funéraire Coopératif du Granit devrait faire deux heures de route pour venir chercher une clé à chaque location de la salle municipale ;

**Considérant que** ceci engendre des déplacements des employés municipaux la fin de semaine afin d'aller donner la clé au Centre funéraire du Granit une fois arrivé sur place ;

**Considérant que** le prêt d'une clé au Centre funéraire Coopératif du Granit serait un moyen efficace d'empêcher le déplacement d'employés que ce soit ceux de la municipalité ou ceux du Centre funéraire ;

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyée par** Madame Chantal Prévost  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil de la municipalité de La Patrie accepte le prêt d'une clé de la salle municipale pour le Centre funéraire Coopératif du Granit ;

**Que** le centre funéraire Coopératif du Granit devra venir remplir le contrat de prêt de clé à la municipalité de La Patrie ;

**Que** le Centre funéraire s'engage à voir à la propreté des lieux et de rebarrer la porte une fois l'utilisation du local terminé ;

**Que** Centre funéraire s'engage à aviser la Municipalité de La Patrie pour toute réservation de la salle municipale qui aura lieu.

**2021-06-170** **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxvi</sup>

**q. Modification résolution 2021-03-63 - Ajustement taux d'intérêt et versement de taxes municipales ;**

**Considérant la** résolution 2021-03-63 qui mentionne l'ajustement du taux d'intérêt et versement de taxes municipales du 1 janvier 2021 au 30 juin 2021 ;

**Considérant** le taux d'intérêt et de pénalité du règlement numéro 115-21 fixant les taux des taxes et tarifications 2021 au numéro de résolution 2021-01-12 est suspendu jusqu'au 30 juin 2021 et est fixé à <<0%>> dû à la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret no 177-2020 du 13 mars 2020 et qui se perpétue depuis ;

**Considérant que** cette suspension est valable jusqu'au 30 juin 2021 inclusivement ;

**En Conséquence,**

**Il est proposé par** Madame Chantal Prévost  
**Appuyée par** Monsieur Jean-Pierre Comtois

**Que** le taux d'intérêt et de pénalité du règlement numéro 115-21 fixant les taux des taxes et tarifications 2021 au numéro de résolution 2021-01-12 ne soit plus suspendu et soit chargé aux contribuables à partir du 1 juillet 2021 tel que le règlement sur la taxation 2021 le stipule ;

**Que** les intérêts seront ceux s'appliquant à l'année 2021 et les intérêts des années antérieures.

**2021-06-171** **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxvii</sup>

## 10. Urbanisme

### a. Demande de dérogation mineure 2021-02 du 113, route 257 Nord, La Patrie, Monsieur Luc Pinard ;

**Considérant que** Monsieur Luc Pinard, propriétaire du matricule 4530 68 8237 comportant des lots 4 999 913 et 5 001 784 a fait le dépôt d'une demande de dérogation mineure le 6 mai 2021;

**Considérant que** l'agrandissement du bâtiment (chalet) se ferait sur le côté sud du lot 4 999 913;

**Considérant que** la construction existante est construite en diagonale en rapport à la ligne latérale du lot 4 999 913 et que cet agrandissement aurait comme conséquence d'empiéter dans la marge latérale;

**Considérant que** la marge latérale actuelle est de 4,5 mètres et que l'agrandissement empiéterait à l'intérieure de cette marge;

**Considérant que** le règlement d'urbanisme oblige une marge latérale de 4.5 mètres par rapport au bâtiment pour ce secteur (zonage).

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de La Patrie recommande au conseil municipal d'accepter cette demande;

**Considérant que** la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre et qu'aucune objection n'est manifestée;

En Conséquence,

**Il est proposé** par Madame France Tardif

**Appuyé par** Monsieur Jean-Pierre Comtois

**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance**

**Que** la marge latérale soit réduite à un (1) mètre pour permettre l'agrandissement du bâtiment tel que proposé dans la présente demande de dérogation mineure 2021-02.

**Que** la présente résolution soit signée par l'inspecteur municipal ainsi que le demandeur, monsieur Luc Pinard.

**2021-06-172**

**Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxviii</sup>

### b. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – lot 4 999 742 ;

**Considérant** la demande de Monsieur Ian Martineau concernant le lot 4 999 742 ;

**Considérant que** cette demande a pour projet de faire la construction d'un bâtiment accessoire à des fins d'entreposage d'équipement ;

**Considérant** que Monsieur Marc Turcotte, inspecteur de la municipalité de La Patrie confirme que cette demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec est conforme aux règlementations municipales ;

**Sur la proposition de** Madame Chantal Prévost  
**Appuyée par** Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Et résolu unanimement**

**D'accepter** la demande de Monsieur Ian Martineau de faire la construction d'un bâtiment accessoire à des fins d'entreposage d'équipement ;

**2021-06-173** ***Résolution adoptée à l'unanimité.***<sup>xxix</sup>

**c. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – lot 4 999 929 ;**

**Considérant** la demande de Pavage centre Sud du Québec Inc. concernant le lot 4 999 929 ;

**Considérant que** cette demande a pour projet de poursuivre l'exploitation d'une sablière par son agrandissement de 2.13 hectares ;

**Considérant** que Monsieur Marc Turcotte, inspecteur de la municipalité de La Patrie confirme que cette demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec est conforme aux règlementations municipales ;

**Sur la proposition de** Monsieur Richard Blais  
**Appuyée par** Madame Chantal Prévost  
**Et résolu unanimement**

**D'accepter** la demande de Pavage Centre Sud du Québec inc. concernant le lot 4 999 929 afin de poursuivre l'exploitation d'une sablière par son agrandissement de 2.13 hectares.

**2021-06-174** ***Résolution adoptée à l'unanimité.***<sup>xxx</sup>

#### **11. Loisirs et culture**

#### **12. Dépôt de la correspondance**

Les membres du *Conseil* ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

#### **13. Correspondances à répondre**

**a. Appui marche contre la Sclérose Latérale Amyotrophique ;**

**Sur la proposition de** Madame France Tardif

**Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois  
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui  
assistent à la séance.**

**De** souligner, dans le cadre du mois de juin, Mois de sensibilisation à la SLA, l'importance de soutenir les 3 000 Canadiens, dont 600 Québécois, qui vivent avec la SLA ainsi que la Société de la SLA du Québec dans leur lutte contre cette maladie ;

**D'utiliser** la voix du conseil pour tous ceux et celles qui l'ont perdue, la perte de la parole étant l'un des nombreux obstacles auxquels doivent faire face les personnes qui sont atteintes de la SLA ;

**De** mettre la lumière sur cette maladie et d'inspirer nos concitoyens et concitoyennes à s'investir dans cette importante cause.

**De** publiciser dans le Jaseur et le site web cette cause afin d'inviter les gens à agir en participant à consulter le [slaquebec.ca](http://slaquebec.ca) pour savoir comment ils peuvent aider à bâtir un avenir sans SLA.

**2021-05-175** **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxxii</sup>

**b. Chaises à donner – Municipalité de Ascot Corner ;**

**REFUSÉE**

**c. Travailleurs – maladie de Lyme ;**

La directrice générale adjointe dépose la lettre du Centre intégré universitaire de santé de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke concernant la maladie de Lyme. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

#### **14. Varia**

#### **15. Présentation des comptes**

**Sur la proposition** de Madame Chantal Prévost, **appuyé** par Madame France Tardif le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 224 883.54 \$, Référence aux numéros de chèque 202100221 à 202100287 et références aux chèques numéros 10839 à 10874 et les chèques numéros 202100163 à 202100208 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalisent 3 086.44 \$.

**2021-06-176** **Résolution adoptée à l'unanimité.**

## **16. Rapport de la mairesse**

Aucun rapport de la mairesse.

## **17. Période de questions**

Aucun public présent considérant que la séance du conseil se fait par vidéoconférence due à la COVID-19 afin de respecter les mesures sanitaires en place.

Aucune question reçue par courriel, la poste ou téléphone concernant cette rencontre.

## **18. Fermeture de la séance**

**Sur la proposition** de Madame Chantal Prévost, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h 53.

**2021-06-177**      **Résolution adoptée à l'unanimité.**

---

Johanne Delage,  
Mairesse

---

Marie-France Gaudreau,  
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

---

Johanne Delage, Mairesse

- <sup>i</sup> 2021-06-02 – Impression du PV et index à jour et tableaux excel;
- <sup>ii</sup> 2021-06-02 – Résolution envoyée courriel au vérificateur et classé pochette RF 2020;
- <sup>iii</sup> 2021-06-02 – Résolution envoyée courriel au vérificateur et classé pochette RF 2020;
- <sup>iv</sup> 2021-06-02 – Résolution remise à DG pour confirmation formation courriel;
- <sup>v</sup> 2021-06-02 – Résolution remise à DG pour confirmation formation courriel;
- <sup>vi</sup> 2021-06-02 – Résolution remise à DG pour confirmation de cours courriel;
- <sup>vii</sup> 2021-06-02 – Résolution mise dans classeur pompier;
- <sup>viii</sup> 2021-06-02 – Résolution envoyé aux employés de voirie courriel;
- <sup>ix</sup> 2021-06-02 – Résolution donnée DG pour envoi personnes concernées;
- <sup>x</sup> 2021-06-02 – Résolution envoyée aux employés de voirie;
- <sup>xi</sup> 2021-06-02 – Résolution, paie et tableaux HA mis à jour et dossier employer;
- <sup>xii</sup> 2021-06-02 – Citoyen appelé et avertis de la décision des membres du conseil;
- <sup>xiii</sup> 2021-06-07 – Résolution envoyé MRC, mairesse;
- <sup>xiv</sup> 2021-06-02 – Règlement imprimé et mis dans cartable noir;
- <sup>xv</sup> 2021-06-02 – Résolution mise au dossier, chaise affiché jaseur juin;
- <sup>xvi</sup> 2021-06-02 – Projet en cours de construction;
- <sup>xvii</sup> 2021-06-03 – Résolution transféré à Axel de la MRC pour MADA;
- <sup>xviii</sup> 2021-06-03 – Inscription fait pour mairesse par courriel;
- <sup>xix</sup> 2021-06-03 – Demande formulaire et correctif coordonnatrice Marché public courriel;
- <sup>xx</sup> 2021-06-03 – Résolution mise dans pochette employé et au calendrier;
- <sup>xxi</sup> 2021-06-03 – Don fait carte VISA;
- <sup>xxii</sup> 2021-06-03 – Résolution envoyée par courriel MRC et donnée Secrétaire Contrée;
- <sup>xxiii</sup> 2021-06-03 – Résolution transmise Agent Dev et mise au dossier employé;
- <sup>xxiv</sup> 2021-06-03 – Résolution et paiement VISA fait via internet;
- <sup>xxv</sup> 2021-06-03 – Commande fait par DG;
- <sup>xxvi</sup> 2021-06-03 – Clé commandée, résolution envoyée CFGranit courriel;
- <sup>xxvii</sup> 2021-06-03 – Résolution remise DG et mise avec Règlement taxation;
- <sup>xxviii</sup> 2021-06-03 – Résolution envoyée demandeur et inspecteur et mise cartable de demande dérogation mineure;
- <sup>xxix</sup> 2021-06-03 – Résolution envoyée au demandeur avec dossier complet;
- <sup>xxx</sup> 2021-06-03 – Résolution envoyée courriel et document posté demandeur;
- <sup>xxxi</sup> 2021-06-03 – Information mise dans le Jaseur de juin 2021;